

Le rapport annuel de l'exercice clos le 31 mars 1931 indique une augmentation dans le nombre d'anciens soldats hospitalisés; on en a compté 15,519 contre 12,939 en 1930 et 12,147 en 1929. Le ministère a la direction de huit hôpitaux situés à Halifax, Saint John, Ste-Anne de Bellevue, Toronto, London, Winnipeg, Calgary et Vancouver. Des ateliers de travail sont encore exploités à Hamilton, Montréal, Halifax et Vancouver; il y a aussi un autre atelier, sous la direction de la Croix Rouge, à Victoria.

La division des pensions s'occupe des questions administratives relatives aux anciens combattants conformément aux dispositions de la loi des pensions et de la santé nationale et de la loi des allocations aux anciens combattants. Elle est en outre responsable de tous les déboursés effectués en vertu de la loi des pensions.

Ce qui suit est un sommaire de la manière dont les fonds votés par le Parlement ont été distribués et indique le coût de l'administration et l'adjudication des pensions en montants et pourcentages.

Paiements directs aux vétérans ou à leurs à charge.....	\$ 50,491,852
Paiement pour services aux vétérans ou à leurs à charge.....	4,858,955
Dépenses au compte capital.....	128,438
Paiements aux organisations extérieures.....	53,123
Dépenses remboursables.....	231,947
Revenu des primes d'assurance.....	\$ 1,791,542
Revenu casuel.....	112,535
	<u>\$ 1,904,708</u>
	\$ 57,668,393
Frais d'administration.....	<u>1,444,868</u>
	\$ 59,113,261
Dépenses du Bureau Fédéral d'Appel, de la Commission des Pensions, du Bureau des Anciens Combattants, du Tribunal des pensions et du Tribunal d'appel.....	713,156
	<u>\$ 59,826,417</u>

DÉPENSES ORDINAIRES DU DÉPARTEMENT.

Traitement, pensions et assurances des soldats de retour.....	\$ 1,444,868
Pourcentage des dépenses administratives.....	2,415 p.c.

ADJUDICATION DES PENSIONS.

Commission des Pensions.....	\$ 412,884
Bureau fédéral d'Appel.....	99,209
Bureau des Vétérans.....	76,173
Tribunal des Pensions.....	108,990
Tribunal d'Appel.....	15,897
	<u>713,156</u>
Pourcentage—Adjudication des pensions.....	1-192 p.c.
Dépenses totales administratives et adjudication.....	\$ 2,158,024
Pourcentage—Toutes dépenses.....	3-607 p.c.

La Commission des Pensions du Canada.—La Commission des Pensions est responsable de l'adjudication des pensions, dans le cas d'invalidité des anciens militaires, ainsi que des pensions des personnes qui étaient à charge des soldats morts à la guerre ou de ses suites. Elle se compose de trois membres et ses devoirs sont définis par la loi des pensions.

Voici quelques chiffres qui indiquent l'expansion des activités de la Commission des Pensions:

Le nombre de cas pensionnés accuse le 31 mars 1931 un accroissement de 9,673, attribuable surtout au rétablissement, conformément aux modifications